



*Syndicat CGT du SDIS 16
Logis de Lunesse
16000 Angoulême
Tél : 05 45 39 45 20*

Angoulême, le 1/04/2010.

A

*Monsieur le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de la Charente*

Objet : Cellule Air affectée au CSP Angoulême

Monsieur le Directeur,

Malgré des frais importants de réparation, force est de constater que la cellule Air affectée au CSP Angoulême est toujours indisponible.

En effet, de façon quasi quotidienne, un SP d'Angoulême se rend au CIS Jarnac afin d'effectuer le gonflage de bouteilles d'air.

De plus, d'un point de vue opérationnel, l'indisponibilité de ce compresseur mobile entraîne une carence départementale évidente.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Le secrétaire général
CHAUBARD Luc.*